

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

**Date d'émission** 12-août-2016

**Revision Date** 10-févr.-2021

**Revision Number** 7

EGHS / Français (French)

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Product identifier

**Product Name** Diallyl Phthalate - Mineral Filled

**Product Code(s)** 20-3330-080

**Numéro de FDS** 1340855\_E

**Chemical name**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Recommended Use** Utilisation en laboratoire.

**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** ITW Test & Measurement GmbH

**Adresse du fabricant** Boschstraße 10  
73734 Esslingen am Neckar / GERMANY  
www.buehler-met.de www.buehler.fr www.buehler.co.uk

**Numéro de téléphone** +49 (0) 711 4904690-0

**Adresse e-mail** lab.eu@buehler.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Global Access Code: 334545

Americas: +1 760 476 3962

Middle East/Africa: +1 760 476 3959

UK: +44 8 08 189 0979

Europe: +1 760 476 3961

Asia Pacific: +1 760 476 3960

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Carcinogenicity	Catégorie 1A
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

**2.2. Label elements****Signal word****Danger****Hazard Statements**

H350 - Peut provoquer le cancer

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P260 - Ne pas respirer les poussières

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

**2.3. Other hazards**

La matière en poudre peut former des mélanges explosifs poussières-air

**Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Not applicable.

**3.2 Mélanges**

Chemical name	N° CE	CAS No.	Weight-%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	REACH registration number
Diallyl phthalate	205-016-3	131-17-9	50 - 60%	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	No data available

Wollastonite (Ca(SiO <sub>3</sub> ))	-	13983-17-0	25 - 50%	No data available	No data available
tert-Butyl peroxy-2-ethylhexyl carbonate	-	34443-12-4	0 - 3%	No data available	No data available
Titanium dioxide	236-675-5	13463-67-7	0 - 1%	Carc. 2, H351 Aquatic Acute 3, (H402)	No data available
Quartz	238-878-4	14808-60-7	0 - 1%	Carc. 1A (H350)	No data available

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

### Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Skin contact</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Eye contact</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Suitable Extinguishing Media** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant, CO<sub>2</sub>, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool.

**Unsuitable extinguishing media** Aucune information disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Specific hazards arising from the chemical**

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Les poussières ou fumées peuvent former des mélanges explosifs dans l'air.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Tout équipement de protection spécial pour le personnel réposé à la lutte contre le feu**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Personal precautions</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éliminer les sources d'ignition.
<b>Other Information</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Environmental precautions</b>	Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. See Section 12 for additional Ecological Information.
----------------------------------	---

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Methods for containment</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Methods for cleaning up</b>	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

## **Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Mettre en place une ventilation adaptée.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Storage Conditions</b>	Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.
---------------------------	---

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Identified Uses**

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Exposure Limits**

Chemical name	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Diallyl phthalate 131-17-9	-	STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
Titanium dioxide 13463-67-7	-	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-
Quartz 14808-60-7	-	STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	-
Chemical name	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Diallyl phthalate 131-17-9	-	-	-	-	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>
Wollastonite (Ca(SiO <sub>3</sub> )) 13983-17-0	-	-	-	-	TWA: 1 fiber/cm <sup>3</sup>
Titanium dioxide 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>
Quartz 14808-60-7	-	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.075 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>
Chemical name	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Diallyl phthalate 131-17-9	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>
Titanium dioxide 13463-67-7	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4.0 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.9 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

<b>Eye/face protection</b>	Lunettes de sécurité étanches.
<b>Skin and body protection</b>	Porter un vêtement de protection approprié.

**Environmental exposure controls** Aucune information disponible.

## Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Physical state</b>	Solid Granuleux
<b>Appearance</b>	Blue
<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Couleur</b>	Bleu
<b>Odor Threshold</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques Méthode</u>
pH	No data available	Aucun(e) connu(e)
Melting / freezing point	No data available	Aucun(e) connu(e)
Boiling point / boiling range	No data available	Aucun(e) connu(e)
Flash Point	No data available	Aucun(e) connu(e)
Evaporation Rate	No data available	Aucun(e) connu(e)
Flammability (solid, gas)	No data available	Aucun(e) connu(e)
Flammability Limit in Air	No data available	Aucun(e) connu(e)
Upper flammability limit	No data available	
Lower flammability limit	No data available	
Vapor pressure	No data available	Aucun(e) connu(e)
Vapor density	No data available	Aucun(e) connu(e)
Relative density	1.7 - 1.8	Aucun(e) connu(e)
Water Solubility	Negligible	
Solubility(ies)	No data available	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage : n-octanol/eau	No data available	Aucun(e) connu(e)
Autoignition temperature	No data available	Aucun(e) connu(e)
Decomposition temperature	No data available	Aucun(e) connu(e)
Kinematic viscosity	No data available	Aucun(e) connu(e)
Viscosity	No data available	Aucun(e) connu(e)

### 9.2. Autres informations

<b>Softening Point</b>	Aucune information disponible
<b>Molecular Weight</b>	Aucune information disponible
<b>VOC Content (%)</b>	Not applicable
<b>Densité de liquide</b>	Aucune information disponible
<b>Bulk Density</b>	Aucune information disponible
<b>Particle Size</b>	Aucune information disponible
<b>Particle Size Distribution</b>	Aucune information disponible

## Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

No data available.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Explosion Data

Sensitivity to Mechanical Impact	None.
Sensitivity to Static Discharge	None.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses**                      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles, Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, Bases fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone, Hydrocarbures, Matières organiques.

**Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Information on likely routes of exposure****Product Information**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Eye contact</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Skin contact</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Harmful if swallowed. (d'après les composants).

**Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics**

**Symptômes**    Aucune information disponible.

**Numerical measures of toxicity****Acute Toxicity**

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

<b>ETAmél (voie orale)</b>	664.00 mg/kg
<b>ETAmél (voie cutanée)</b>	3,300.00 mg/kg

**Unknown acute toxicity**

100% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

le mélange contient 48 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue  
 le mélange contient 50 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue  
 le mélange contient 100 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz)  
 le mélange contient 100 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)  
 le mélange contient 100 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue  
 (poussières/brouillards)

Chemical name	Oral LD50	Dermal LD50	CL50 par inhalation
Diallyl phthalate	= 656 mg/kg ( Rat )	= 3300 mg/kg ( Rabbit )	= 5200 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h
tert-Butyl peroxy-2-ethylhexyl carbonate	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-
Titanium dioxide	> 10000 mg/kg ( Rat )	-	-
Quartz	= 500 mg/kg ( Rat )	-	-

### **Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Aucune information disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Aucune information disponible.
<b>Respiratory or skin sensitization</b>	Aucune information disponible.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Aucune information disponible.
<b>Carcinogenicity</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - single exposure</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - repeated exposure</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible.

## **Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1. Toxicité**

**Ecotoxicity** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Chemical name	Toxicity to Algae	Toxicity to Fish	Toxicity to Microorganisms	Daphnia magna (Puce d'eau)
tert-Butyl peroxy-2-ethylhexyl	-	96h LC50: > 100 mg/L (Cyprinus carpio)	-	-

carbonate				
Titanium dioxide	61 mg/l (EPA 600/9-78-018, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Freshwater, Experimental value, Nominal concentration)	>100mg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)	-	-

**12.2. Persistence et dégradabilité**

**Persistence and Degradability** Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobility in soil** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Chemical name	Évaluation PBT et vPvB
Diallyl phthalate	The substance is not PBT / vPvB
tert-Butyl peroxy-2-ethylhexyl carbonate	The substance is not PBT / vPvB
Titanium dioxide	The substance is not PBT / vPvB PBT assessment does not apply

**12.6. Autres effets néfastes**

**Other adverse effects** Avoid release to the environment.

## Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Waste from residues/unused products** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Aucune information disponible.

## Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**IMDG/IMO**  
14.1 UN-No.

NON RÉGLEMENTÉ  
NON RÉGLEMENTÉ

14.2 Nom d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Hazard Class	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Polluant marin	Ce produit est un polluant marin selon les critères de l'IMDG/IMO
Environmental hazard	Yes
14.6 Special Provisions	None
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

<b>RID</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 UN-No.	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Hazard Class	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Environmental hazard	Yes
14.6 Special Provisions	None

<b>ADR</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 UN-No.	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
14.3 Hazard Class	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Environmental hazard	Yes
14.6 Special Provisions	None

<b>IATA</b>	NON RÉGLEMENTÉ
14.1 UN-No.	NON RÉGLEMENTÉ
14.2 Nom d'expédition	NON REGULATED
14.3 Hazard Class	NON RÉGLEMENTÉ
14.4 Groupe d'emballage	NON RÉGLEMENTÉ
14.5 Environmental hazard	Yes
14.6 Special Provisions	None

## Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

##### France

##### Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Chemical name	Numéro RG, France	Titre
Quartz 14808-60-7	RG 25	-

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### **Polluants organiques persistants**

Not applicable.

#### **Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique

#### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Not applicable.

#### **Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>DSL/NDSL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>ENCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>KECL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>PICCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.
<b>AICS (Australie)</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires.

#### **Légende**

<b>TSCA</b>	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
<b>DSL/NDSL</b>	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
<b>EINECS/ELINCS</b>	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
<b>ENCS</b>	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
<b>IECSC</b>	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
<b>KECL</b>	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
<b>PICCS</b>	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
<b>AICS</b>	- Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

### **Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**

#### **Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

##### **Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H402 - Nocif pour les organismes aquatiques

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	-	Désignation « Peau »

**Principales références de la littérature et sources de données**[www.ChemADVISOR.com/](http://www.ChemADVISOR.com/)

Date d'émission 01-mars-2017

Revision Date 10-févr.-2021

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.



Le fournisseur identifié ci-après a généré la présente FDS à l'aide du modèle UL SDS. UL n'a pas testé, certifié ni approuvé la substance décrite dans la présente FDS, et toutes les informations de la présente FDS proviennent du fournisseur ou ont été reproduites de sources réglementaires publiques. UL ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations de la présente FDS et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de l'utilisation desdites informations ou de la substance décrite dans la présente FDS. La mise en page, l'aspect et le format de la présente FDS sont © 2014 UL LLC. Tous droits réservés.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**